

# CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

www.champagnac-la-noaille.fr

mairie@champagnaclanoaille.fr



Tout est modifié, plus rien n'est stable, la pandémie est toujours là, l'inflation est de retour, le pouvoir d'achat est en berne, nos institutions sont mises à mal, la guerre est à nos portes... Voilà le bien triste résumé de ce premier semestre 2022...

Qui peut encore dire que le dérèglement climatique et tout ce qu'il entraîne n'existe pas ? Nous connaissons des records de température et la sécheresse s'installe déjà en plein mois de juin, le ciel nous envoie des grêlons gros comme des balles de tennis, les épisodes de vent et d'orage très violents sont de plus en plus fréquents... Il est grand temps de réagir, de pousser nos politiques à prendre les mesures qui s'imposent fussent-elles contraignantes pour nous tous. À chacun d'entre nous aussi d'agir en polluant moins, en triant d'avantage, en économisant l'énergie et ce bien si précieux qu'est l'eau...

Nous avons enlevé nos masques, nous nous faisons la bise, nous serrons des mains, nous nous réunissons pour des bons moments et cela fait beaucoup de bien... Mais la covid est toujours là, avec un taux d'incidence particulièrement élevé en Corrèze; certes les effets de la maladie sont sans commune mesure avec ce que nous avons connu, mais à quelle nouvelle mutation allons-nous encore avoir droit, il y a toujours une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes... Nous avons voté, pour les présidentielles d'abord, et tout récemment pour désigner les députés qui vont nous représenter à l'assemblée nationale. Pour la première fois depuis qu'elles existent les institutions de la 5<sup>e</sup> République pourtant très solides sont ébranlées, l'instabilité politique menace.

Et puis, et surtout il y a la guerre aux portes de l'Europe tout près de chez nous, menaçante, nous pensions cela impossible. Les Ukrainiens défendent courageusement leur pays sauvagement attaqué, ils meurent par milliers, les femmes et les enfants fuient par millions...

À Champagnac nous avons décidé de les aider : par une collecte tout d'abord, et vous avez été très généreux, mais aussi en mettant un logement à la disposition d'une famille déplacée.

Nous allons l'accueillir sans tarder et essayer de lui faire oublier un peu les affres de la guerre.

Mais un peu de gaité : l'été arrive et les vacances avec, et pour se redonner le moral c'est un très grand nombre d'animations festives qui auront lieu sur notre commune avec pour commencer la fête votive les 15, 16 et 17 juillet, et là je fais appel à toutes les bonnes volontés : **nous avons besoin de bras**.

Vous trouverez dans ces pages le calendrier de toutes ces animations qui se termineront le 3 septembre par le comice agricole cantonal. Je remercie ici chaleureusement tous les bénévoles pour le travail qu'ils accomplissent juste pour notre plaisir.

Le budget a été voté au mois d'avril vous en trouverez le détail dans les comptes rendus des conseils municipaux, la santé financière de la commune est bonne, et nous pouvons investir.

Les travaux de voirie ont été réalisés cette année pour leurs majeures parties sur la VC 12 de Combrignac à Chabanier et pour le reste à Miginiac. La construction du hangar municipal va commencer dans les jours à venir, il doit être terminé à la fin du mois de septembre.

Bel été à tous. Bonnes vacances.

Jean-Pierre VALADOUR

# Retour en images

# **1** Champagnac : un village fleuri, bien entendu!

Dans l'hiver, Benoît a réalisé de belles et grandes jardinières en bois qui sont d'un coût moins élevé que les pots en plastiques et s'intègrent mieux dans notre environnement. Au début du printemps c'est un gros travail de fleurissement qui a été réalisé. Il a fallu pas moins de 5 tonnes de terre amendée venant de Ponty Compost de Monceaux-sur-Dordogne, et d'environ 300 plans de fleurs venant de la pépinière Pouget à Tulle.

Une partie des boutures ont été réalisées en amont par Fernande, qui a également aménagé les parterres et jardinières sur la place de l'église et à la croix, merci pour son travail et son bon goût.

Les accotements des voies communales, un peu plus de 50 kilomètres, sont parcourus deux fois par an avec l'épareuse. Pour répondre aux réclamations de certains, la commune n'est pas en charge des routes départementales, c'est aux services départementaux de le faire.

Benoît et Gwendoline dans le cadre de leur travail n'hésitent pas à rendre service et à aider les personnes âgées. Ils ne ménagent pas leur peine pour que notre village soit toujours propre et agréable à vivre, merci de les respecter.

## 2 Fête des enfants

Le spectacle prévu pour la journée de Noël des enfants de Champagnac n'a pas pu être réalisé en décembre à cause de la covid. Il a pu être reporté au samedi de Pâques 16 avril, ce qui correspondait tout à fait avec le thème de la pièce : Panique à Cocotte Ville par la troupe l'Escargot dans les orties. Une belle après-midi de franche rigolade, les rires des enfants ont enchanté notre après-midi. Après le spectacle les enfants sont allés ramasser les œufs dans le parc. Une belle fête qui s'est terminée par un goûter.

## 3 Une nouvelle croix à la Vialatte

La rénovation des croix par la famille Pranchère se termine par une troisième croix qui se trouve à l'embranchement de la route de Beauséjour et La Vialatte Haute. Nous les remercions de leur initiative.











# Vie de la commune

## SOLIDARITÉ POUR L'UKRAINE

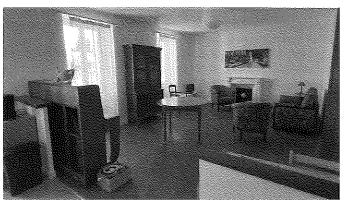
e mercredi 16 et le samedi 19 mars vous avez été très nombreux à venir déposer des dons en faveur de l'Ukraine. Un grand merci à tous pour votre élan de générosité. Cela nous a fait chaud au cœur de voir cette mobilisation. Merci également à celles et ceux qui sont venus nous aider à collecter, trier et emballer.

Nous avons fait partir via la Fédération Echanges Franco Ukrainiens (FEFU) plusieurs cartons de vêtements, lait, petits pots, couches et produits de toilette pour les bébés ainsi que des vêtements chauds pour adultes, des couvertures, des produits d'hygiène, des médicaments etc... Les chèques qui nous ont été remis ont été adressé directement à la Croix Rouge Internationale.

L'appartement situé au-dessus des bureaux de la mairie était vacant, il nous a semblé important de le proposer pour l'accueil d'une famille Ukrainienne. L'appartement avait besoin de rénovations. Benoît, Gwendoline et des volontaires ont pris les travaux et l'aménagement en charge. Un grand merci à Pierre, Josie, Dominique, Mireille, Elsa, Mathieu, Laurence, Fred, et les conseillers qui ont participé. Sans cette énergie le projet n'aurait pas pu se réaliser.

Nous remercions également la communauté Emmaüs d'Egletons qui nous a fourni de l'équipement à moindre coût.





## TO TONDRE OR NOT TO TONDRE?

On a parfois tendance à penser que l'herbe est plus verte ailleurs, c'est sans doute un défaut d'observation...

À chaque printemps, miracle: l'herbe pousse! On a la chance de la voir encore verte dans nos coins... D'aucuns préfèrent quand c'est « propre », d'autres quand c'est plus « sauvage ». Il ne s'agit pas de convaincre les uns de penser comme les autres, chacun ses goûts, mais observons...

L'herbe haute quand il a plu, ou avec la rosée du matin, on s'en met plein les orteils, c'est désagréable! Et puis trop haute, il devient difficile de passer la tondeuse...

L'herbe rase, en cas de sécheresse (et il faut s'y faire, c'est la nouvelle norme!), jaunit, crame, dessèche. La pelouse est rendue vulnérable aux maladies, aux insectes, à la germination des mauvaises herbes et aux dommages causés par le piétinement. Dans les périodes de fortes chaleurs, il est agréable de gagner en fraîcheur grâce à une hauteur plus importante qui procure davantage d'ombre au sol, qui retient alors mieux l'humidité.

L'herbe tondue et non ramassée, on en retrouve dans la maison, c'est pénible. Si l'on ramasse, on peut s'en servir pour nourrir les parterres, le potager. Mais on peut aussi décider de pratiquer le mulching dans les endroits peu fréquentés (cela nourrit le sol et renforce la pelouse) et ramasser l'herbe sur le passage et devant la maison pour ne pas en ramener à l'intérieur...

Le fauchage tardif c'est bien beau, mais on n'a plus de visibilité sur les routes, c'est dangereux! Oui, mais il permet de laisser les oiseaux nicher tranquille, de conserver une variété de plantes et de fleurs, de limiter l'éradication des petites bêtes. On évite aussi d'y revenir à dix fois, gain de temps et de carburant! Et rien n'empêche de faucher « sur mesure » aux carrefours qui le nécessitent.

À chacun donc de trouver l'équilibre entre le respect et les bienfaits de la nature et son confort personnel!

## **INFO UTILE**

La Poste de Marcillac-la-Croisille a changé ses horaires d'ouverture :

- · Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- · Lundi, mercredi de 9h à 12h

Tel: 05.44.40.78.95

# Conseils municipaux

## **SÉANCE DU 12 JANVIER 2022**

# 1 • Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD):

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits de dépense d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre - Article	21 - Immobilisations corporelles
Crédits votés au BP 2021	142 310 €
Crédits ouverts par DM en 2021	
Montant total	142 310 €
Crédits ouverts pour 2022	35 577.50 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation aux budgets primitifs 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

D'accepter les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### 2 · Tarifs communaux

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir le tarif de location des bâtiments communaux mis à disposition du public ainsi que les tarifs de l'assainissement pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ⇒ À compter du 1er janvier 2022, le prix de la location de la salle des fêtes reste à :
- 130,00 € pour les résidents sur la commune
- 250,00 € pour les résidents hors commune
- · gratuit pour les associations
- ⇒ À compter du 1er janvier 2022, le prix de la location de la salle de la cantine reste à :
  - 80.00 €
  - · gratuit pour les associations
- ⇒ À compter du 1er janvier 2022, pour l'assainissement, le prix de l'abonnement reste à :
  - 42,00€
  - 1,00 € le m3 utilisé.

## 3 · Protection sociale des agents

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que suite à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 dans la fonction publique territoriale, une participation financière de 50% d'un montant déterminé par l'état sera obligatoire sur la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026. De même, une participation financière de 20% d'un montant déterminé par l'état sera obligatoire pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents à compter du 1er janvier 2025.

Avant le 18 février 2022, l'organisation d'un débat sur la protection sociale complémentaire doit être organisé.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de ces obligations.

## 4 • Limitation de vitesse sur la RD60E à Beauséjour

Monsieur le maire restitue l'analyse suite à l'étude menée du 19 au 25 novembre dernier. Peu de délit de vitesse, toutefois le département propose de poser des radars pédagogiques. Monsieur le maire propose de les acheter si les essais sont concluants.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à engager les démarches dans ce sens.

## 5 • Fourrière animale: proposition de convention d'adhésion avec l'A.P.A.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de signer une convention avec l'Association de Protection Animale égletonnaise afin de recevoir au chenil des Chaux, les animaux trouvés en état d'errance ou de divagation sur le territoire de la commune de Champagnac-la-Noaille.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cette convention de fourrière animale.

### 6 • Achats divers de matériels pour équiper la salle des fêtes

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler les tables de la salle des fêtes ainsi qu'une partie de la vaisselle. La sono est également à adapter avec un port USB et un ampli. L'achat d'un petit congélateur ainsi qu'un meuble inox serait à prévoir.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à faire faire des devis afin de procéder à l'achat des matériels.

## 7 · Réaménagement de la cuisine d'un gîte

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réaménager la cuisine du gite 4042. Il serait souhaitable de faire une cuisine intégrée pour plus de confort.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le maire à faire faire des devis afin de procéder à l'aménagement.

## 8 • Motion sur avancement et promotion interne des agents intercommunaux

Monsieur le maire propose de valider une motion sur le statut des agents territoriaux intercommunaux proposée par Dominique Albaret, maire de Saint-Pardoux-la-Croisille. Il rappelle que les décisions relatives à l'appréciation de la valeur professionnelle, l'inscription au tableau d'avancement de grade ou de la promotion interne mentionnées à l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée sont prises après avis et sur proposition de chaque collectivité concernée ; ces décisions relèvent de la collectivité auquel l'agent consacre la plus grande partie de son temps de travail et en cas de durée égale, par l'autorité qui l'a recrutée en premier.

Cependant en cas de désaccord des collectivités, un système de majorité qualifiée est prévu. Pour être adoptée, la proposition doit recueillir l'accord : des 2/3 des autorités territoriales représentants plus de la moitié de la durée hebdomadaire de travail effectuée par l'agent intercommunal, ou de la moitié des autorités territoriales représentants plus des 2/3 de cette durée. Par cette motion, monsieur Dominique Albaret souhaite attirer l'attention des élus de la République sur la situation de ces agents et propose la modification et ou la suppression de la règle des 2/3 et du premier recruteur afin de permettre aux agents intercommunaux une reconnaissance de leur engagement dans le service public.

Le conseil municipal approuve par 8 voix pour et une abstention.

# 9 • Demande d'achat d'une portion de chemin rural présentée par M. et Mme Stievenard

Monsieur le maire fait part d'une demande émanant de monsieur et madame Stievenard, propriétaires d'une maison à Miginiac, par laquelle ils sollicitent l'achat d'une portion de chemin rural contigüe à leur propriété (parcelle E438).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de céder ce terrain à M.et Mme Stievenard pour l'euro symbolique, demande à monsieur le maire d'organiser l'enquête publique sur ce projet et dit que les frais de publication, d'enquête publique et de géomètre seront à la charge du demandeur.

### 10 · Questions diverses

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat d'un souffleur, un devis de 815,00 € TTC, établi par la SARL Veysset Fils est présenté.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer le devis pour l'acquisition de ce

À la demande de la famille Pranchère, des plaques informatives seront posées sur les socles des croix que la famille Pranchère a remises en état.

## **SÉANCE DU 09 MARS 2022**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil municipal du 12 janvier 2022.

# 1 • Délibération pour le recrutement le cas échéant d'un agent contractuel

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable que la commune puisse embaucher un contractuel sur le poste de secrétaire de mairie déjà ouvert.

- · Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.
- Vu la délibération en date du 13 février 2019 portant création d'un emploi d'agent administratif 2eme classe catégorie C à temps non complet, 18 heures hebdomadaires, à compter du 1ER avril 2022;

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Que l'emploi d'agent administratif principal 2ème classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, 18 heures hebdomadaires, a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu de l'absence de candidature statutaire adaptée à l'exercice des missions (secrétaire de mairie), cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387.
- Le recrutement d'un agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.
   Monsieur le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.

# 2 • Délibération en vue de l'exonération de la taxe d'habitation sur les meublés de tourisme

Monsieur le maire expose au conseil municipal que :

Vu l'article 1407-III du code général des impôts qui dispose que dans les zones de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du même code, les communes peuvent, par une délibération de portée générale prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de taxe d'habitation pour la partie louée meublée:

# Conseils municipaux

- a) Les personnes qui louent une partie de l'habitation personnelle1 en qualité de « meublé de tourisme » au sens de l'arrêté du 28 décembre 1976 relatif à la répartition catégorielle des meublés de tourisme et des « Gîtes de France » ;
- b) Les personnes qui louent ou sous-louent en meublé tout ou partie de leur habitation personnelle (exemple: redevable louant sa résidence secondaire un mois par an ou louant une partie de son habitation principale sous forme de chambre d'hôtes au sens de l'article L. 324-3 du code du tourisme).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer les meublés de tourisme situés sur le territoire de la commune de la taxe d'habitation.

### 3 • Délibération pour la participation des communes aux dépenses de la FDEE

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 1 460,06 € au titre de l'année 2022.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- · Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte de verser une participation au titre de l'année 2022 et opte pour l'inscription au budget de cette participation (article 6554 de la section de fonctionnement).

## 4 • Attribution des subventions aux associations

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 2 450,00 € :

Entente Champagnacoise	280,00€
Lou Liadour	280,00€
Chez Nous à Champagnac	280,00€
Club d'Astronomie	280,00€
Comice Agricole	50,00€
Croix Rouge	100,00€
Ligue Contre le Cancer	260,00€
Amicale des pompiers	170,00€
Truite Marcillacoise	120,00€
Resto du Cœur	100,00€
Secours Populaire	100,00€
Bouton d'Or	100,00€
Festival de la Luzège	200,00€
Divers	130,00€
Total des subventions	2450,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions pour 2022 telles que proposées pour un montant total de 2 450,00 €.

### 5 · Investissements 2022

Monsieur le maire propose au conseil les différents projets d'investissement envisagés sur la commune pour l'année 2022 :

- Travaux du hangar et aménagement de l'atelier communal.
- Chauffage des appartements.
- Achat de vaisselle et de meubles de cuisine pour l'équipement de la salle des fêtes.
- Travaux de voirie
- Achat d'un souffleur

Le total des dépenses d'investissement s'élèverait à environ 210 000 € TTC en plus des restes à réaliser de 2021.

Le conseil municipal approuve ces propositions qui seront inscrites au budget d'investissement de 2022.

#### 6 · Vente d'un terrain communal à Lallé

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal lors de la séance du 28 octobre 2021, il a été décidé de vendre un terrain qui constituait l'ancien terrain de sport au prix de 0,25 € le M2. Il s'agit de la parcelle C5, située à Lallé et d'une surface de 1 ha 00 à 21 ca.

Il fait savoir au conseil qu'un acquéreur s'est fait connaitre, il s'agit de M. Ludovic CHABRERIE qui par ailleurs exploite les terrains agricoles environnants.

En conséquence, monsieur le maire propose au conseil de vendre la parcelle C5 à Monsieur Ludovic CHABRERIE domicilié au 344 Terrioux 19800 VITRAC et de charger Me JOYEUX de conclure cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- · Décide de la vente du terrain à Monsieur Ludovic CHABRERIE
- Désigne Me JOYEUX notaire à Egletons pour réaliser cette vente.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le maire pour la vente de ce terrain

#### 7 · Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que :

- ⇒ Le spectacle de la compagnie L'Escargot dans les orties : « Panique à Cocotte Ville » qui devait avoir lieu en décembre pour l'arbre de noël des enfants, sera finalement présenté le samedi 16 avril 2022 à partir de 15 h 30 à la salle des fêtes de la commune et sera suivi d'un goûter et d'une chasse aux œufs.
- L'exposition « Traces de Migrants » proposé par Le Pays d'Art et d'Histoire se tiendra du 8 août au 22 août dans la salle de l'ancienne cantine à la mairie, des permanences sont prévues avec les bénévoles des associations champagnacoises.
- La commune de Champagnac-la-Noaille doit organiser cette année le comice agricole du canton d'Egletons. Il se tiendra le 3 septembre 2022, les associations champagnacoises seront sollicitées.

Le conseil municipal décide de faire une collecte pour l'Ukraine et va proposer de mettre à disposition des réfugiés Ukrainiens l'appartement situé au-dessus de la mairie, après que les travaux de réhabilitation seront faits, Il propose aussi de faire ces travaux avec des bénévoles en chantier participatif.

## **SÉANCE DU 06 AVRIL 2022**

## 1 • Clôture de l'enquête publique concernant le chemin rural de Miginiac

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Miginiac, à l'arrière de l'habitation de M. et Mme STIEVENARD s'est achevée le 24 mars 2022.

Il présente ensuite le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les conclusions de l'enquête publique présentées par le commissaire enquêteur,
- Autorise le déclassement, et la cession à M. et Mme STIEVENARD d'une partie du chemin rural,
- Décide que la vente sera passée par Me SAGEAUD, Notaire à Lapleau,
- Donne pouvoir et signature au maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 2 · Programme de voirie 2022

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier établi par l'agence Corrèze Ingénierie concernant les travaux du programme voirie 2022 :

Tranche FERME:

→ Opération n°1 - Réparations ponctuelles et étanchéité route de «Combrignac» :

Coût total estimé de cette section de 26 515,00 € HT Coût total estimé de la maîtrise d'œuvre de 1 325,75 € HT (5 %) Coût total estimé de l'opération est de 27 840,75 € HT soit 33 408,90 € TTC.

Tranche OPTIONNELLE:

→ Opération n°2 : Réparation ponctuelle et localisée chemin du Coustalou – village de «Miginiac» :

Coût total estimé de cette section de 1 890,00 € HT. Coût total estimé de la maîtrise d'œuvre de 94,50 € HT (5 %) Coût total estimé de l'opération est donc de 1 984,25 € HT soit 2 381,40 € TTC.

Récapitulatif total - TF + TOpt. n°1 (Opérations n°1 + 2) : Coût total estimé de cette section de 28 405,00 € HT Coût total estimé de la maîtrise d'œuvre de 1 420,25 € HT (5 %) Coût total estimé de l'opération est donc de 29 825,25€ HT soit 35 790,30 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de voirie 2022, tel que défini ci-dessus,
- Sollicite et confie à l'agence Corrèze Ingénierie la maîtrise d'œuvre de cette opération (phases AVP/PRO + DCE/ACT + DET/AOR) et donc le suivi et l'exécution des travaux. Une convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre entre la commune de Champagnac la Noaille et Corrèze Ingénierie définira les missions et confirmera les montants des honoraires ci-dessus, fixe le mode de dévolution des travaux suivant une procédure adaptée sans publicité,
- Donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

# 3 • Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022

#### Compte de gestion principal

Le conseil municipal:

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte administratif principal

Le compte administratif présentant un résultat excédentaire de 119 469,88 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 9 586,13 € en section d'investissement est approuvé à l'unanimité des membres présents, monsieur le maire s'étant retiré au moment du vote.

#### Compte de gestion assainissement

Le conseil municipal:

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

# nseils municipaux

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 ceveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, e ni observation ni réserve de sa part.

#### npte administratif assainissement

te administratif présentant un résultat excédentaire .26€ € en exploitation et de

7€ € en investissement est approuvé à l'unanimité nbres présents, monsieur le maire s'étant retiré au du vote.

#### ectation des résultats

#### dget principal

tenu du besoin de financement de la section d'invesnt, monsieur le maire propose au conseil municipal r une partie du résultat de fonctionnement à la section ssement, soit 9 58,13 €. Le report en section de foncent sera donc de 109 883,75 €.

n avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal e cette proposition.

#### e des taux des taxes communales

r le maire présente à l'assemblée l'état de notification s taux d'imposition des taxes directes locales.

eil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022

d'habitation: 5.85 %

foncière sur le bâti : 33.26%

foncière non-bâti: 73,94 %

ir le maire précise qu'un coefficient correcteur sera

er à la base de calcul de la TFB.

## probation du budget principal 2021

et est approuvé à l'unanimité à l'équilibre pour un t de 328 888,75 € en section de fonctionnement et l20,58 € en section d'investissement.

## robation du budget assainissement 2021

et est approuvé à l'unanimité à l'équilibre pour un t de 14 760,26 € en section d'exploitation et de 30 en section d'investissement.

## NCE DU 08 JUIN 2022

#### rations du conseil municipal

jet : Création d'un emploi d'agent technique pour en des gîtes et de l'accueil.

ode général de la fonction publique,

écret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour sation de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modi-

 Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

La création à compter du 1er Aout 2022 d'un emploi permanent d'agent d'accueil et d'entretien des gîtes dans le grade d'adjoint technique territorial, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 5h46 heures hebdomadaires.

- Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut compris entre 382 et 432 majoré (ne pouvant excéder l'indice brut terminal du grade de recrutement).
- Le recrutement d'un agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.
- Le maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### Objet: Renouvellement contrat PEC

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le contrat PEC de Madame Gwendoline CARESMEL, se termine le 20 juin 2022. Considérant, les besoins de la collectivité, il est nécessaire de renouveler son contrat dans les mêmes conditions pour une durée supplémentaire de six mois. (Aide de l'état à hauteur de 80 % et exonération des charges sociales)

Le conseil municipal après en avoir délibéré par dix voix pour, accepte de renouveler le contrat pour six mois soit du 21 juin 2022 au 20 décembre 2022.

- Autorise le maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à cette décision
- Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **ÉTAT CIVIL**

## DÉCÈS

Mme Malagnou Marie Josette née Chassagne

# Vie de la commune

## 8 MAI

Extrait du message de l'UFAC :

« Pour l'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre (UFAC), il importe que ces pages d'Histoire faites d'évènements douloureux et de moments héroïques soient connues, comprises et partagées par tous. Aujourd'hui le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'Homme. »

Pour se rappeler, aujourd'hui plus que jamais, que chaque guerre est une horreur que certains payent de leur vie... Hommage à eux et à leur famille.





# UNE PETITE HISTOIRE MAIS PAS UN CONTE DE FÉE

Il était une fois, en cette fin du mois d'avril, un habitant de Champagnac-la-Noaille qui voyant l'herbe pousser à foison autour de sa maison décida qu'il était temps de tondre. Il fit appel à son jardinier qui pour ce faire tenta de mettre en route le tracteur tondeuse mis à sa disposition. En vain... le tracteur revenait pourtant tout droit de chez le garagiste... que se passe-t-il? La panne est finalement décelée... Des fusibles ont été ôtés, bizarre, le meccano aurait-il oublié de les remettre? Peu plausible, plutôt la farce d'un petit plaisantin. Tout le monde en reste là et pense que l'incident est clos.

Mais non! Le lendemain même problème, impossible de démarrer et là sous le capot de l'engin une découverte! Et quelle découverte! Des fils ont été sectionnés proprement à l'aide d'une pince coupante et surtout un énorme rat mort y a été déposé... Ce n'était donc pas une plaisanterie c'est vraiment un acte de malveillance, l'acte de quelqu'un de stupide et sans courage. Un vil individu.

Le maire est alerté, les gendarmes aussi, une plainte est déposée, une enquête est ouverte. Au-delà de tout cela, la suspicion s'installe, le doute aussi... Qui est le coupable ? Le climat devient délétère, la personne visée est bouleversée, consternée.

Voilà comment dans un village tranquille, par les actes inqualifiables d'un triste sire, la zizanie, peut s'installer. À méditer.



## **BIBLIOTHÈQUE**

Dans les nouveautés vous trouverez le livre dédicacé d'un nouvel auteur champagnacois, Michel Bonavitacola.

La bibliothèque est gratuite, diversifiée, venez nous retrouver le mardi de 15h à 16h30 à la mairie:

- 26 juillet
- 30 août
- 27 septembre
- 25 octobre
- 29 novembre
- 20 décembre



## COMICE AGRICOLE

## **ANNONCE**

Cette année, le comice agricole du canton d'Egletons se tiendra dans notre commune le SAMEDI 3 SEPTEMBRE. Cet évènement nécessité une organisation importante et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. (Pas de connaissances particulières requises). Vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie si vous désirez venir nous aider.

## RÉSULTATS DES ELECTIONS A CHAMPAGNAC

#### Élections Présidentielles 2nd tour

Participation: 88,39 % | Abstention: 11,61 %

Emmanuel MACRON: 40,63 % | Marine LE PEN: 59.38 %

### Élections Législatives 2<sup>nd</sup> tour

Participation: 69,64 % | Abstention: 30,36 %

Francis DUBOIS: 53.80 % | Sandrine DEVEAUD: 46.20 %

# Le mot des associations

# CET ÉTÉ À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE (plus de précisions sur les événements ci-après)

	14-31 JUILLET	EXPOSITION	JULI (SCULPTURE) Église / de 14h à 19h
AOÛT			VENDREDI 15 20h30∵ Concert de la chorale de Sarran dans l'église
			<ul> <li>SAMEDI 16</li> <li>13h30: Concours de pétanque en doublette, ouvert à tous, coupes et nombreux lots, inscription 5 €</li> <li>Stands forains</li> </ul>
	15-16-17 JUILLET	FÊTE VOTIVE	<ul> <li>DIMANCHE 17</li> <li>À partir de 8h et toute la journée vide greniers, inscription nécessaire au 06.88.77.36.54.</li> <li>À 10h et à 16h: sentier des étoiles, environ 2 km, tout public, départ et retour salle des fêtes. (Gratuit)</li> <li>À partir de 10 h et toute la journée: jeux en bois d'extérieur pour tous, jeux du cirque par Bernardino, animations musicales (accordéon et saxo), kiosque aux écrivains. (animations gratuites)</li> <li>À 12h30 repas: melon / saucisse aligot / tarte / un verre de vin. Prix: 20 € / 10 € pour les enfants de moins de 10 ans. Réservation obligatoire au 06.12.38.78.36</li> <li>À 22h: Grand feu d'artifice</li> <li>Samedi &amp; dimanche buvette toute la journée</li> </ul>
	MER. 27 JUILLET	CINÉMA PLEIN AIR	LE TEMPS DES SECRETS 21h / Salle des fêtes / Desserts et buvette / Tarif 5 €
	SAM. 6 AOÛT	NUIT DES ÉTOILES	OBSERVEZ LES ÉTOILES AVEC LE CLUB D'ASTRONOMIE 21h / Salle des fêtes / Gratuit.
	MER. 10 AOÛT	THÉÂTRE-FESTIVAL DE LA LUZÈGE	CYRANO, D'EDMOND ROSTAND 21h / Prix libre > 5 € / Réservations : www.laluzege.fr
	JEU. 11 AOÛT	ENQUÊTE GÉANTE	VENEZ ENQUÊTER AVEC HERCULE PRÉVÔT! RDV 15h devant l'église / Gratuit
	10-21 AOÛT	EXPOSITION	TRACES DE MIGRANTS  Du mercredi au dimanche / Salle de la mairie / 13h30 à 17h30
S. C.	3 SEPTEMBRE	COMICE AGRICOLE	

## CLUB DES AÎNÉS: LOU LIADOUR

L'Assemblée Générale a eu lieu le 12 avril 2022 : 21 membres étaient présents.

⇒ Le repas d'été aura lieu le mardi 5 juillet 2022 au restaurant Les Pieds dans l'eau à Marcillac-la-Croisille.

Les activités reprendrons après les vacances d'été, en septembre 2022.

## CHEZ-NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

L'association retrouve ses adhérents pour le n°53 de sa revue et participera à la fête votive de Champagnac avec l'ouverture du Musée des Vieux Outils.

#### **PROGRAMME**

- Du 18 au 31 juillet: Exposition sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle » à la salle de la cantine de la mairie. Avec le concours du Service Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Du jeudi au dimanche 14h-17h30.
- Samedi 20 Août: Repas des Champagnacois Sur le principe de la fête des voisins, les habitants de la commune seront conviés à partager les plats que chacun aura apporté. Si le climat et les virus n'y voient pas d'inconvénients, nous souhaitons vous retrouver nombreux.
- → Tout le mois d'août: Le Musée des Vieux Outils sera ouvert comme les années précédentes, les samedis et dimanches de 15h à 18h, ainsi que pendant les Journées du Patrimoine.
- Des sorties en covoiturage seront proposées (plus de précisions seront communiquées sur les dates et propositions dans les jours à venir).

## L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

## 1 Dimanche 6 mars: une après-midi avec Arthus Spectacle

Ce personnage haut en couleurs et en paroles, accompagné de son orgue de barbarie, nous a fait passer un bon moment.

#### ② Samedi 9 avril: soirée country avec le groupe Little Step Danseur de Sainte-Fortunade

Un apéro concert tout en danse et en musique, chacune et chacun a pur participer à l'initiation donnée par les danseuses.

Lez'arts et Salamandre n'ont pas pu assurer le concert spectacle qui était prévu en juin, ce n'est que partie remise.

Nous avions également prévu une soirée irlandaise que nous avons été obligés d'annuler faute de moyen. C'était une grosse organisation en amont et le soir du concert, malheureusement nous ne sommes pas assez nombreux au sein de l'association pour un tel évènement.

## **ANNONCE**

Nous sommes une petite équipe sympathique et motivée. Venez nous rejoindre, aucune qualification n'est demandée, juste un peu de temps et de la bonne volonté!

Vous pouvez nous contacter au: 06.12.38.78.36

ou par mail : marchpampim@orange.fr ou par l'intermédiaire de la mairie.

« L'union fait la force », nous comptons sur vous!



## CLUB ASTRO CHAMPAGNAC

Le club d'astronomie reprend ses activités.

Comme chaque année, cet été nous sommes très sollicités. Nous nous limitons donc à quelques animations. Les rendez-vous animations sur la commune sont présentés ci-après.D'autre part, les cours d'astronomie décalés suite aux précautions sanitaires débuteront en septembre. Ces cours sont gratuits. Pour plus d'information nous contacter directement.

#### Sentier des étoiles

**Dimanche 17 juillet** à 10 heures et 16 heures. Randonnée pédagogique tout public avec un membre du club. Départ Salle des fêtes. Parcours 2 km.

#### Les Nuits des étoiles filantes 6

Samedi 6 août à partir de 21 h à la salle des fêtes. Conférence et observation du ciel.



## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

## VILES PAYS PAITS DIRE

#### L'Enquête d'Hercule Prévôt

**Jeudi 11 août.** Démêlez le vrai du faux grâce aux indices dissimulés dans le bourg ... et aidez Hercule Prévôt à résoudre l'enquête.

Rendez-vous 15 h devant l'église (gratuit)

## Exposition « Traces de migrants »

**Du 10 au 21 août.** Au fil des siècles, la Haute-Corrèze a été une terre d'émigration (maçons, carriers, blanchisseuses, marchands) et une terre d'accueils (sabotiers, ouvriers, étrangers...). L'exposition raconte les itinéraires, les vies individuelles ou collectives des migrants d'hier et d'aujourd'hui. Du mercredi au dimanche, de 13 h 30 à 17 h 30. Salle de la cantine à la mairie, visite libre, gratuite.



## THÉÂTRE EN PLEIN AIR

### Mercredi 10 août

### CYRANO - FESTIVAL DE LA LUZÈGE

Le festival de La Luzège, ce rendez-vous estival qui sent bon le théâtre. Rendez-vous de l'été depuis 6 ans l'excellente troupe de la Luzège sera de nouveau à Champagnac pour nous faire passer une bonne soirée avec CYRANO, d'Emond Rostand

Cyrano est mousquetaire, orateur, musicien, poète, héros. Mais il a un nez qui le déforme. Il se rêve beau. Christian est beau, joyeux, vif et charmeur. Mais il ne sait pas écrire ni dire les pensées qui le traversent. Il se rêve poète. Roxane est une femme dans un monde d'hommes. Adorée pour sa beauté, convoitée pour son silence. Elle se rêve libre. Christian et Cyrano, miroir l'un de l'autre, s'associent pour conquérir Roxane. Le premier sera la beauté, avançant dans la lumière, le second sera l'esprit, caché dans l'ombre et écrivant les lettres. Grâce à une langue ciselée et joueuse, les personnages et le public traverseront l'une des plus belles histoires d'amour et d'amitié du théâtre français.

## CINÉMA EN PLEIN AIR

## Mercredi 27 août

#### LE TEMPS DES SECRETS

Film français de 2022 réalisé par Christophe Barratier Marseille, juillet 1905, le jeune Marcel Pagnol vient d'achever ses études primaires. Dans trois mois, il entrera au lycée. Trois mois... une éternité quand on a cet âge. C'est le temps des vacances, les vraies, les grandes.

À la salle des fêtes. Tarif 5 € Buvette et dessert.



# PETITE PERSEE

"Aimer ce n'est pas être simplet Rêver des fois, c'est concret Aimer si seulement tu pouvais Éliminer toutes ces rancœurs Les broyer dans la bonne humeur Aimer, aimer..."

TRYO

